



FICHE PRATIQUE FAVORISANT LA BONNE ORGANISATION DES ACTIONS DANS LES ETABLISSEMENTS VISANT A SUSCITER DES VOCATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (VST) CHEZ LES JEUNES FILLES

Présentation du dispositif

Le dispositif VST vise à sensibiliser les élèves notamment les jeunes filles aux métiers scientifiques et techniques afin de favoriser leur orientation vers ces filières. Il repose sur des **interventions interactives en classe avec des femmes professionnelles et étudiantes des STIM** avec des supports pédagogiques adaptés.

<https://www.ent.auvergnerhonealpes.fr/orientation/les-filles-en-sciences-evidemment/>

→Un dispositif **gratuit pour les lycées** (financé par la Région) :

- Concret et clé en main pour les établissements
- À fort impact sur l'orientation des élèves
- Inscrit dans une dynamique régionale & académique structurée et pérenne

Public cible : Principalement les classes de seconde (prioritaires), avec dans l'idéal l'ouverture à des classes de 3^e des collèges avoisinants.

Lycées de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Lycées privés, publics, agricoles (LGT, professionnels, agricoles) avec en moyenne 4 classes par établissement (~140 élèves sensibilisés).

Typologie des structures intervenantes : en 2026 les structures retenues dans le cadre de l'appel à projets étaient par exemple des établissements d'enseignement supérieur, associations, fondations etc. Les structures retenues pour l'année scolaire 2026/27 seront communiquées début octobre 2026.

Période d'intervention des professionnelles dans l'établissement : **à partir du 1^{er} décembre 2026 jusqu'au 9 avril 2027**

Intérêt pour l'établissement

- Accompagner les élèves dans leur **réflexion d'orientation**,
- Favoriser la **mixité des parcours scientifiques et techniques**,
- Proposer des actions concrètes en lien avec les **enjeux d'égalité et d'ouverture des possibles**.

Rôle attendu de l'établissement : **Confirmer son engagement & mobiliser ses équipes et élèves**

1. Désigner un référent dans l'établissement

L'établissement identifie un **interlocuteur unique** (enseignant et enseignante, CPE, documentaliste, direction...) chargé de :

- Coordonner l'action en interne
- **Faire le lien avec la structure intervenante dans l'établissement** (la structure aura en charge de le contacter pour la mise en œuvre des actions)
- Suivre la mise en œuvre et le bilan des actions



👉 **Clé de réussite : un portage clair et identifié**

2. Anticiper et organiser l'accueil des interventions

L'établissement :

- Identifie les **classes concernées & les collèges avoisinants qui pourraient participer (priorité : seconde & 3^{ème})**
- Propose à la structure intervenante des **créneaux disponibles sur la période dédiée**
- Organise les aspects logistiques (salles, planning, groupes)

👉 Une organisation anticipée permet d'assurer la qualité des interventions

3. Engager les équipes éducatives & Sensibiliser les élèves en amont

L'établissement s'engage à :

- **Présenter l'action aux équipes & aux élèves**
- Préparer les échanges (questions, représentations, attentes)
- Mobiliser les ressources pédagogiques fournies
- Si nécessaire, faciliter la diffusion des autorisations de droit à l'image auprès des parents

👉 **Objectif : rendre les équipes & élèves acteurs de l'intervention**

4. Accompagner pendant l'intervention

Les équipes pédagogiques :

- Assurent une **présence active** lors des interventions
- Facilitent les échanges et la participation des élèves
- Participent à la dynamique pédagogique

👉 L'implication des enseignants est un **facteur déterminant de l'impact**

5. Exploiter l'intervention a posteriori

L'établissement veille à :

- Prolonger l'action en classe (orientation, parcours, débats...)
- Valoriser les contenus et témoignages, notamment auprès des familles
- Inscrire l'action dans une **démarche éducative globale**

👉 **Avant / pendant / après = conditions de réussite**



6. Contribuer à l'évaluation globale de l'action

L'établissement facilite l'administration des questionnaires d'évaluation en ligne auprès des élèves et des enseignants

👉 Objectif : mesurer l'impact et améliorer le dispositif

7. Participer à la valorisation de l'action

L'établissement peut :

- Relayer l'action (presse, ENT, site, réseaux sociaux...)
- Valoriser les temps forts auprès de la communauté éducative & des familles
- Contribuer à la diffusion des productions (photos, témoignages)

L'efficacité du dispositif repose sur :

- Une **anticipation en amont**
- Une **implication des équipes éducatives**
- Une **inscription dans la durée**

Le rôle du Lycée est central pour garantir :

- La **qualité** des interventions
- Leur **impact** sur les élèves
- Leur **intégration** dans le parcours d'**orientation**

31 **Pour bénéficier du dispositif au sein de votre établissement, vous inscrire d'ici le 10 juillet 2026 :**

👉 <https://regionaura.limequery.org/969286>